



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006 / CE (REACH), 453/2010 /EC, 2015/830 /EU et 1272/2008/EU (CLP)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE, ET DE L'ENTREPRISE OU DU FABRICANT

1.1 Identifiant de produit.

Nom du produit: **BYPHASSE GEL MAINS HYDROALCOOLIQUE 100 ML**

Code produit: **1.000.010.015**
Nom chimique: Non applicable
Nº Index : Non applicable
Nº CAS : Non applicable
Nº EC : Non applicable
Nº Registro Reach: Exemptés

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et des utilisations Découragé :

Produit cosmétique, exclusivement pour l'application à la peau par les consommateurs finaux
Utilisations Découragé:

Toute utilisation autre que celle décrite ci-dessus, comme, mais pas seulement: ingéré, inhalé, respiré, soins buccodentaires, contact visuel, utilisation vaginale ou anale, appliquée sur ou dans les blessures, sur la peau endommagée ou avec des pathologies, etc. Pour une utilisation uniquement sur une peau intacte.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société: DOBER IMPORT-EXPORT SL

Adresse: Avda. Portal de l'Angel, 42 5 Planta

Province: BARCELONA (08002)
Pays: ESPAÑA

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : 34 91 562 04 20 Centre national de toxicologie (24 heures)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008 : Ce mélange est classé comme catégorie inflammable 3.

2.2 Éléments d'étiquette :

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

**Pictogrammes:****Mot d'avertissement:****Danger****Déclarations H:****H226****Déclarations P:****P210, P 233, P240, P241, P242, 243, P280**

Conformément aux directives des CE (1223/2009/CE) ou aux réglementations nationales correspondantes, il n'y a aucune obligation d'étiquetage pour ce produit

2.3 Autres dangers.

Dans des conditions normales d'utilisation et dans ses volumes de présentation originaux, le produit lui-même ne pose aucun autre risque pour la santé.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION DE L'INGRÉDIENT INGREDIENTES.**3.1 Substances.**

Nom chimique:	Ce n'est pas une substance simple, <u>c'est un mélange complexe</u>
Nº Index:	Non applicable
Nº CAS:	Non applicable
Nº CE:	Non applicable
Nº Enregistrement:	Exemptés

3.2 Mélanges.

Nom chimique	Nº CAS	Nº EINECS	Classification	Concentration
Alcohol Denat	64-17-5	200-578-6	H225 Liquide et vapeur hautement inflammables	50-75%
Phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7	H319 Provoque une irritation oculaire sévère.	0,10-0,5%
Farnesol	4602-84-0	225-004-1	H315 Provoque une irritation de la peau, H319 provoque une irritation oculaire grave, H317 Peut causer une réaction allergique de la peau	0-0,5%
Citric Acid	77-92-9	201-069-1	H319 provoque une irritation oculaire sévère.	0-0,1%
Sodium Hydroxide	1310-73-2	215-185-5	H314 Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.	0-0,1%

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.**4.1 Description des mesures de premiers soins :**

Mesures générales de premiers secours :	Consulter un médecin si un effet indésirable se développe.
Mesures de premiers soins après inhalation:	En raison de sa forme physique, l'inhalation n'est pas possible, mais si elle se produit, passer à l'air frais. Si les symptômes persistent,appelez un médecin
Mesures de premiers soins après contact cutané :	L'utilisation sur la peau normale peut ne pas développer de réaction indésirable.
Mesures de premiers soins après contact visuel:	Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau, également sous les paupières si nécessaire, pendant au moins 20 minutes. Emmenez l'utilisateur chez un ophtalmologiste si l'irritation persiste



Mesures de premiers secours après l'ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si un effet indésirable se développe
---	---

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés.

Symptômes/blessures : Aucun effet indésirable prévu avec l'utilisation normale de ce produit

4.3 Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire.

En cas de doute ou lorsque les symptômes de malaise persistent, consultez un médecin. N'administrez jamais quoi que ce soit oralement aux personnes inconscientes. Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.

Le produit peut être inflammable en raison de sa teneur élevée en éthanol (59,6% p/p)..

5.1 Médias d'extinction.**Méthodes d'extinction recommandées.**

Extincteur en poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus graves, aussi de la mousse résistante à l'alcool et des embruns d'eau. N'utilisez pas un jet d'eau direct pour s'éteindre.

5.2 Risques spéciaux découlant de la substance.**Risques spéciaux.**

Aucune information supplémentaire disponible

5.3 Conseils de pompier.

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Matériel de protection contre les incendies.

Selon la taille de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des combinaisons de protection contre la chaleur, de l'équipement respiratoire individuel, des gants, des lunettes de protection ou des masques faciaux et des gants.

SECTION 6 : MOYENS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.**Mesures générales :**

Éviter les rejets dans l'environnement

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

En cas de libération accidentelle, aucun équipement de protection spécial n'est o ningún equipo de protección especial. nécessaire.

6.2 Précautions environnementales.

Évitez la contamination des drains, de la surface ou des eaux souterraines et du sol.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.

Aucune donnée supplémentaire n'est disponible. Veuillez suivre les directives nationales et locales pour le nettoyage des déchets de produits.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir l'article 8.

Pour l'élimination des déchets, suivez les recommandations de la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE.**7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire.**

Pour la protection personnelle, voir l'article 8.

Évitez de relâcher dans l'environnement.

Dans le domaine de l'application, il faut interdire le tabagisme, l'alimentation et la consommation d'alcool.

Suivez la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Gardez le produit dans les contenants d'origine fermé.

**7.2 Conditions de stockage sécuritaires, y compris les incompatibilités.**

Stocker conformément à la loi locale. Remarquez les instructions sur l'étiquette. Conserver entre 5 et 35° C, dans un endroit sec et bien aéré, loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil. Éloignez-vous des points d'allumage. Éloignez-vous du feu, des agents oxydants et des matériaux très acides ou alcalins. Ne fumez pas. Empêcher les personnes non autorisées d'entrer. Le produit n'est pas affecté par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

7.3 Utilisation spécifique de fin(s).

Aucune donnée supplémentaire disponible

SECTION 8 :CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE.**8.1 Paramètres de contrôle.**

Limite d'exposition au travail pour : **Ce produit n'a pas de limites d'exposition professionnelle établies puisqu'il s'agit d'un produit cosmétique fini, emballé et prêt à être utilisé par le consommateur final.**

Toutefois, à des fins d'information, pour l'alcool éthylique (éthanol : CAS : 64-17-5) les paramètres de contrôle sont les :

Autriche MAK (mg/m³) 1900 mg/m³
Autriche MAK (ppm) 1000 ppm
Autriche MAK Valeur à court terme (mg/m³) 3800 mg/m³
Autriche MAK Valeur de courte durée (ppm) 2000 ppm
Belgique Valeur limite (mg/m³) 1907 mg/m³
Belgique Valeur limite (ppm) 1000 ppm
Bulgarie OEL TWA (mg/m³) 1000 mg/m³
Croatie (Hrvatska)GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m³) 1900 mg/m³
Croatie (Hrvatska)GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm) 1000 ppm
Limites d'exposition en République tchèque (PEL) (mg/m³) 1000 mg/m³
Danemark Gr.nsev.rdie (langvarig) (mg/m³) 1900 mg/m³
Danemark Grsnsev-rdie (langvarig) (ppm) 1000 ppm
Estonie OEL TWA (mg/m³) 1000 mg/m³
Estonie OEL TWA (ppm) 500 ppm
Estonie OEL STEL (mg/m³) 1900 mg/m³
Estonie OEL STEL (ppm) 1000 ppm
Finlande HTP-arvo (8h) (mg/m³) 1900 mg/m³
Finlande HTP-arvo (8h) (ppm) 1000 ppm
Finlande HTP-arvo (15 min) 2500 mg/m³
Finlande HTP-arvo (15 min) (ppm) 1300 ppm
France VME (mg/m³) 1900 mg/m³
France VME (ppm) 1000 ppm
France VLE (mg/m³) 9500 mg/m³
France VLE (ppm) 5000 ppm
Allemagne TRGS 900 Valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m³)
380 mg/m³ (Risque de dommages à l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque AGW et BGW valeurs sont observées)
Allemagne TRGS 900 Valeur limite d'exposition professionnelle (ppm)
200 ppm (Risque de dommages à l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque AGW et BGW valeurs sont observées)
Grèce OEL TWA (mg/m³) 1900 mg/m³
Grèce OEL TWA (ppm) 1000 ppm
Hongrie AK-érték 1900 mg/m³
Hongrie CK-érték 7600 mg/m³
Irlande OEL (15 min ref) (ppm) 1000 ppm
Lettonie OEL TWA (mg/m³) 1000 mg/m³
Lituanie IPRV (mg/m³) 1000 mg/m³
Lituanie IPRV (ppm) 500 ppm



Lituanie TPRV (mg/m³) 1900 mg/m³
Lituanie TPRV (ppm) 1000 ppm
Pays-Bas Grenswaarde TGG 8H (mg/m³) 260 mg/m³
Pays-Bas Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³) 1900 mg/m³
Pologne NDS (mg/m³) 1900 mg/m³
Portugal OEL TWA (ppm) 1000 ppm
Roumanie OEL TWA (mg/m³) 1900 mg/m³
Roumanie OEL TWA (ppm) 1000 ppm
Roumanie OEL STEL (mg/m³) 9500 mg/m³
Roumanie OEL STEL (ppm) 5000 ppm
Slovaquie NPHV (priemernMD) (mg/m³) 960 mg/m³
Slovaquie NPHV (priemernMD) (ppm) 500 ppm
Slovaquie NPHV (Hrani-nô) (mg/m³) 1920 mg/m³
Slovénie OEL TWA (mg/m³) 1900 mg/m³
Slovénie OEL TWA (ppm) 1000 ppm
Slovénie OEL STEL (mg/m³) 7600 mg/m³
Slovénie OEL STEL (ppm) 4000 ppm
Espagne VLA-EC (mg/m³) 1910 mg/m³
Espagne VLA-EC (ppm) 1000 ppm
Suède nivågränsvärde (NVG) (mg/m³) 1000 mg/m³
Suède nivågränsvärde (NVG) (ppm) 500 ppm
Suède kortidsvärde (KTV) (mg/m³) 1900 mg/m³
Suède kortidsvärde (KTV) (ppm) 1000 ppm
Royaume-Uni WEL TWA (mg/m³) 1920 mg/m³
Royaume-Uni WEL TWA (ppm) 1000 ppm
Royaume-Uni WEL STEL (mg/m³) 5760 mg/m³ (calculé)
Royaume-Uni WEL STEL (ppm) 3000 ppm (calculé)
Norvège Grenseverdier (AN) (mg/m³) 950 mg/m³
Norvège Grenseverdier (AN) (ppm) 500 ppm
Norvège Grenseverdier (Korttidsverdi) (mg/m³) 1187,5 mg/m³ (value calculated)
Norvège Grenseverdier (Korttidsverdi) (ppm) 625 ppm (value calculated)
Suisse MAK (mg/m³) 960 mg/m³
Suisse MAK (ppm) 500 ppm
Suisse KZGW (mg/m³) 1920 mg/m³
Suisse KZGW (ppm) 1000 ppm
Australie TWA (mg/m³) 1880 mg/m³
Australie TWA (ppm) 1000 ppm
Canada (Québec) VEMP (mg/m³) 1880 mg/m³
Canada (Québec) VEMP (ppm) 1000 ppm
USA - ACGIH ACGIH STEL (ppm) 1000 ppm
USA - IDLH US IDLH (ppm) 3300 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH NIOSH REL (TWA) (mg/m³) 1900 mg/m³
USA - NIOSH NIOSH REL (TWA) (ppm) 1000 ppm
USA - OSHA OSHA PEL (TWA) (mg/m³) 1900 mg/m³
USA - OSHA OSHA PEL (TWA) (ppm) 1000 ppm

8.2. Contrôles d'exposition :

Mesures des caractères techniques:	Assurer une bonne ventilation en milieu de travail.
Équipement de protection individuelle:	La protection n'est pas requise lors de la manipulation normale du produit
Protection des mains:	Pas besoin
Protection des yeux :	Portez des lunettes de protection pour éviter tout contact avec les yeux en cas de besoin
Protection de la peau et du corps :	Pas besoin
Protection respiratoire :	Pas besoin

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Aspect: Gel de solution hydroalcoolique
Couleur: Transparent



Odeur: Faible fonction
Seuil d'odeur: N.A.
Ph: 6.0-7.0
Point de fusion: N.A.
Point d'ébullition: N.A.
Point d'éclair: N.A.
Taux d'évaporation: N.A.
Inflammabilité: N.A.
Limite d'explosion inférieure: N.A.
Limite d'explosion supérieure: N.A.
Pression de vapeur: N.A.
Densité de vapeur: N.A.
Densité relative: 0.897g/cm³
Solubilité: N.A.
Liposolubilité: N.A.
Hydrosolubilité: N.A.
Coefficient de partition(n-octanol/Eau): N.A.
Température d'auto-allumage: N.A.
Température de décomposition: N.A.
Viscosité: 80000-120000 cps (25°C, L3 y 1 r.p.m.)
Propriétés explosives: N.A.
Oxydation des propriétés: N.A.
N.A. = Non disponible

9.2 Autres informations:

Point de verser: N.A.
Clignoter: N.A.
N.A.= Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.**10.1 Réactivité.**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans des conditions de manutention et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans la présentation actuelle du produit.

10.4 Conditions à éviter.

Évitez toute mauvaise manipulation. Évitez les étincelles, les flammes ou les sources intenses de chaleur en contact avec le voisinage du produit.

10.5 Matériaux incompatibles.

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**11.1 Informations sur les effets toxicologiques.**

Un contact continu prolongé avec le produit peut entraîner un contact allergique de dermatite et l'absorption du produit par la peau. L'utilisation normale du produit par les utilisateurs finaux ne devrait pas avoir d'effets indésirables.

Toxicité aigüe : Non classée

Corrosion/irritation de la peau : Non classé

Dommages/irritation oculaires graves : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée

Mutagénérité des cellules germinales : Non classée

Carcinogénicité : Non classée

Toxicité reproductive : Non classée

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) : Non classifiée

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) : Non classifiée

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

**12.1 Toxicité.**

Étant donné que ce produit n'est pas classé comme dangereux, aucune toxicité n'a été démontrée après une utilisation normale, aucune toxicité n'a été signalée pour des formules similaires ou à partir de la date de commercialisation initiale.

12.2 Persistance et dégradation.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradation du produit.

12.3 Potentiel bioaccumulatif.

Aucune information sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4 Mobilité au sol.

Aucune information sur la mobilité sur le terrain n'est disponible.

Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Évitez la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets secondaires.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes sur l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets.**

Ne versez pas dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être manipulés et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Suivez les dispositions de la directive 2008/98/CE sur la gestion des déchets.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LES TRANSPORTS.

Transport suivant les normes ADR pour le transport routier, règles RID pour le rail, ADN pour les voies navigables intérieures, IMDG pour la mer et ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terrain: Transport routier: ADR, Transport ferroviaire: RID.

Documentation sur les transports : Note d'expédition et instructions écrites

Mer: Transport en bateau: IMDG.

Documentation sur les transports : Connaissance de la loi

Air: Transport aérien: ICAO/IATA.

Document de transport : Facture des voies aériennes.

14.1 Numéro de l'ONU.

ONU No. 1993 (Liquide inflammable),

14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU.

Description: Solution d'éthanol, produit cosmétique

ADR : Liquide inflammable de classe 3

IMDG: Liquide inflammable de classe 3

OACI : liquide inflammable de classe 3

14.3 Catégorie(s) de danger de transport.

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe III (601 : Les produits (p. ex. produits pharmaceutiques tels que les médicaments), fabriqués et placés dans des emballages ou une distribution au détail à des fins personnelles ou familiales, ne doivent pas être assujettis à des dispositions d'adr)

14.5 Risques environnementaux.

Polluants marins : Non

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur.

Aucun produit dangereux au sens de la réglementation sur les transports

Dober Import - Export S.L.

N.I.F. B-61.310.850 · N°INTRACO ES B-61.310.850

AV. Portal de l'Àngel 42, 5^a planta

08002 BARCELONA (SPAIN)

+34 93 318 58 77

www.byphasse.com · info@dobersl.com

BYPHASSE



14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II vers le MARPOL et le Code du BAC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Normes/lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE)No 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les substances qui appauvrit la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

Réglementation (UE) Le 528/2012 n'a pas d'incidence SUR ce produit.

Le produit n'est pas affecté par la procédure prévue dans le règlement (UE)No 649/2012 sur l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Type de polluant de l'eau (Allemagne) : WGK 1 : Légèrement dangereux pour l'eau. (Auto-classé selon le Règlement AwSV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de l'innocuité chimique du produit n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Codes de classification:

Ce n'est pas disponible.

Les informations contenues dans cette fiche de données sur la sécurité de la préparation sont basées sur les connaissances actuelles et les lois EC et nationales actuelles, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à nos connaissances et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées sans avoir d'abord des instructions écrites sur la façon de le gérer. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux exigences établies par la législation actuelle. Les renseignements contenus dans cette fiche de sécurité indiquent seulement une description des exigences de sécurité pour la préparation et ne devraient pas être considérés comme une garantie de ses propriétés.